

Professeur-e-s documentalistes : en colère face à la non-reconnaissance de leur mission !

Depuis plusieurs mois, les professeur-e-s documentalistes de l'académie de Nice sont mobilisé-e-s pour la reconnaissance de leurs missions et la défense de leurs conditions de travail. A la suite du rassemblement organisé devant le Rectorat le 23 mars, une pétition a été lancée et a recueilli [372 signatures](#). Une délégation de l'intersyndicale (SNES-SNALC-SUD-CGT) et de l'association professionnelle (APDEN) a été reçue au Rectorat ce jour, jeudi 9 juin, pour remettre l'ensemble de ces pétitions portant sur la « *clarification des conditions d'exercice de la mission pédagogique des professeurs documentalistes* ».

Pas d'éducation aux médias sans les professeur-e-s documentalistes !

La délégation a rappelé la nécessité de créer des postes pour permettre la mise en œuvre d'un enseignement d'éducation aux médias (EMI), conformément aux nouvelles prescriptions du Ministère, tout en assurant les conditions d'un bon fonctionnement, au service des élèves, des Centres de Documentation et d'Information (CDI). Elle a aussi fait part de son constat, au quotidien, d'un vrai manque de reconnaissance de la part de nombreux chefs d'établissements. Enfin, elle a insisté sur le respect des droits des personnels : le décret en vigueur depuis la rentrée 2015, et qui doit permettre une réduction du temps de service pour prendre en compte les heures d'enseignement des professeur-e-s documentalistes, est appliqué de façon très inéquitable dans les collèges et les lycées de l'académie.

Dialogue de sourds

Conscients du rôle des professeur-e-s documentalistes dans les établissements, les interlocuteurs présents se sont engagés à « sensibiliser » les chefs d'établissements à l'action des professeur-e-s documentalistes, dès la rentrée prochaine. Mais pour le reste, ils n'ont apporté aucune réponse concrète aux revendications portées, renvoyant à un cadrage national du Ministère qu'ils appellent de leurs vœux.

De [nombreuses actions](#) ont déjà eu lieu un peu partout en France pour la reconnaissance du métier de professeur documentaliste et la défense de leurs droits. La [pétition nationale](#) « Professeur documentaliste : faire respecter nos droits ! », lancée fin mai, remporte un large succès. Nous resterons donc mobilisés jusqu'à la réelle prise en compte de notre métier et la mise en œuvre des textes réglementaires.

